

GROUPE CREDIT MUTUEL

INFORMATIONS RELATIVES AU PILIER 3 DE BALE II EXERCICE 2013

Gestion des risques	3
Politiques et dispositifs mis en place pour la gestion des risques	3
Structure et organisation de la fonction chargée de la gestion du risque	3
Champ et nature des systèmes de déclaration et de mesure des risques	3
Les politiques en matière de couverture et de réduction des risques ainsi que les politiques et dispositifs mis en place afin d'assurer leur efficacité continue	3
Champ d'application	4
Composition des fonds propres	5
Les fonds propres de base.....	5
Les fonds propres de base admis avec plafond	5
Composition des fonds propres complémentaires	6
Déductions	6
Adéquation du capital	8
Risque de concentration	9
Expositions par catégorie	9
Expositions par pays de résidence de la contrepartie	10
Expositions par secteur	11
Ventilation du portefeuille Clientèle de détail	12
Approche standard	13
Expositions en approche standard.....	13
Système de notation	14
Description et contrôle du système de notation	14
Valeurs exposées au risque par catégorie.....	17
Valeurs exposées au risque traitées en approche notations internes avancée par catégorie et par note interne (hors expositions en défaut).....	18
Risque de contrepartie des salles de marché	21
Techniques de réduction du risque de crédit	22
Compensation	22
Description des principales catégories de sûretés prises en compte par l'établissement.....	22
Procédures appliquées en matière de valorisation et de gestion des instruments constitutifs de sûretés réelles.....	22
Les principales catégories de fournisseurs de protection	23
Titrisation	24
Objectifs poursuivis	24
Procédures de suivi et de contrôle des activités de marchés	24
Politiques de couverture du risque de crédit.....	24
Approches et méthodes prudentielles.....	24
Principes et méthodes comptables	24
Expositions par type de titrisation	25
Risque opérationnel	26
Description de la méthode AMA.....	26
Périmètre d'homologation en méthode AMA	26
Politique en matière de couverture et de réduction des risques opérationnels	26
Utilisation des techniques d'assurance	27
Actions	28
Risque de taux du banking book	29

Gestion des risques

Politiques et dispositifs mis en place pour la gestion des risques

La politique de gestion des risques et les dispositifs mis en place sont indiqués dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration de la Confédération Nationale – chapitre Fonds propres et expositions aux risques.

Structure et organisation de la fonction chargée de la gestion du risque

Les accords de Bâle relatifs à la gestion des risques par les établissements de crédit ont contribué à l'émergence d'une fonction risque d'envergure nationale, indépendante des unités en charge de mettre en place ou de renouveler les lignes de crédit. Celle-ci est animée par la Direction des risques et par le Département Conformité de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel, tous deux rattachés à la Direction générale.

La Direction des risques regroupe les risques de crédits, les risques de taux, de liquidité et de marché, les risques opérationnels et le contrôle permanent. Elle est structurée en trois pôles : l'équipe Risques, l'équipe Bâle 2 et le Contrôle Permanent.

L'équipe Risques recense en consolidé au moyen d'outils et de méthodologies (développés en interne et intégrant largement le système de notation) les principaux risques auxquels le Groupe est exposé. Elle anime la filière groupe et définit et/ou valide les procédures nationales préalablement à leur présentation aux instances décisionnaires.

L'équipe Bâle 2 enrichit ou met à jour les méthodologies du dispositif Bâle 2 présentées pour validation au sein de groupes de travail dédiés auxquels participent les Groupes régionaux. L'équipe spécialisée sur les risques de crédit assure la gestion et le back-testing des modèles, le calcul et le suivi des paramètres. L'équipe dédiée aux risques opérationnels mesure les risques avérés et potentiels, suit l'impact des actions de

réduction des risques, élabore le reporting et analyse les principaux risques.

Le Contrôle permanent recouvre la fonction de contrôle permanent de la Confédération et la coordination des contrôles permanents des Groupes régionaux sur les programmes de contrôle.

Dans le cadre de la gouvernance du Groupe, la Direction des risques rend compte de ses travaux auprès de l'organe exécutif. La Direction générale rend régulièrement compte au Comité des risques (émanation du Conseil d'administration de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel).

Champ et nature des systèmes de déclaration et de mesure des risques

Sur les volets risques de crédit, risques de taux, risques de marché et risques opérationnels, la Direction des risques de la CNCM élabore des tableaux de bord dans l'optique de suivre et d'analyser l'évolution du profil des risques du Groupe. Pour le risque de crédit, le système de déclaration et de mesure des risques en vigueur s'appuie très largement sur les outils Bâle 2, interfacés avec la comptabilité.

Les politiques en matière de couverture et de réduction des risques ainsi que les politiques et dispositifs mis en place afin d'assurer leur efficacité continue

La politique en matière de couverture et de réduction des risques, ainsi que les dispositifs mis en place afin de s'assurer de leur efficacité continue relèvent de la responsabilité des Groupes régionaux. La cohérence à l'échelle nationale est assurée par les dispositifs de limites, les procédures, les tableaux de bord et le processus de contrôle (permanent et périodique).

Champ d'application

Pour le groupe Crédit Mutuel, les entités qui sont incluses dans le périmètre de consolidation comptable le sont aussi dans le périmètre de consolidation prudentielle. Seule la méthode de consolidation diffère pour les entités ne figurant pas dans le prolongement de l'activité bancaire ou financière, à savoir les entités relevant du secteur des assurances et les entités à caractère non financier (entités autres que celles citées à l'art 1 f du règlement

CRBF 2000-03). Pour ces entités, la méthode de consolidation est celle de la mise en équivalence, quel que soit le pourcentage détenu (art.7c) du règlement CRBF 2000-03.

La composition du périmètre de consolidation comptable du groupe Crédit Mutuel au 31.12.2013 est présentée dans le chapitre « Eléments financiers – Les principes comptables » du rapport annuel.

Composition des fonds propres

Les fonds propres prudentiels sont déterminés conformément au règlement n° 90-02 du Comité de la réglementation bancaire et financière du 23 février 1990.

Ils sont répartis en fonds propres de base et en fonds propres complémentaires à partir desquels sont réalisées un certain nombre de déductions.

Les fonds propres de base

Ce noyau dur est déterminé à partir des capitaux propres comptables du Groupe, calculés sur le périmètre prudentiel, après application de « filtres prudentiels ».

Ces ajustements concernent principalement :

- l'anticipation de la distribution des dividendes ;
- la déduction des écarts d'acquisition et des autres actifs incorporels ;
- la déduction des plus values latentes sur les instruments de capitaux propres nettes de l'impôt déjà déduit comptablement (calculées devise par devise) du Tier One, et la reprise de ces plus values latentes en fonds propres complémentaires à hauteur de 45 % ;
- les plus ou moins values latentes enregistrées comptablement directement en capitaux propres du fait d'une opération de couverture de flux de trésorerie ainsi que celles relatives aux autres instruments financiers, comprenant les instruments de dettes sont neutralisées ;
- la déduction de la différence positive des titres d'assurance mis en équivalence, qui constitue, par ailleurs, un changement de méthode par rapport à 2012. En effet, la méthode transitoire prévue par le règlement CRBF n° 90-02 qui autorisait les conglomérats financiers à déduire de leurs fonds propres globaux la valeur consolidée de leurs titres d'assurances (acquis avant le 1er janvier 2007), a pris fin au 31 décembre 2012.

Les fonds propres de base admis avec plafond

Les titres hybrides sont admis en fonds propres de base avec plafond, après accord du Secrétariat Général de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution et ce, lorsqu'ils respectent les critères d'éligibilité définis dans le règlement n° 90-02 modifié par l'arrêté du 25 août 2010.

Il s'agit en particulier des titres super-subordonnés émis dans le cadre des dispositions de l'article L. 228-97 du Code de commerce.

Les instruments hybrides « innovants », c'est-à-dire présentant une forte incitation au remboursement via notamment un saut de la rémunération (ou « step-up ») et les instruments datés sont limités à 15 % des fonds propres de base.

L'ensemble de ces instruments hybrides – « innovants et non-innovants » – est limité à 35% des fonds propres de base. De plus, une clause de grand père prévoit de conserver à 100% sur 30 ans, les instruments hybrides déjà émis qui ne respecteraient pas les nouveaux critères d'éligibilité introduits en août 2010, dès lors qu'ils ne dépassent pas une certaine limite des fonds propres de base.

Le détail des titres super-subordonnés du groupe Crédit Mutuel au 31 décembre 2013 est le suivant :

Émetteur	Date d'émission	Montant à l'émission (en M€)	date échéance	Dates de call	Rémunération	Innovant (Oui/Non)	Montants au 31/12/2013 (en M€)
CFCMARKEA	05/07/2004	250	indéterminée	A partir du 05/07/2014	CMS10 + 0.10	Non	96
CF CMNE	18/11/2004	150	indéterminée	A partir du 18/11/2014	CMS10 capé 8%	Non	150
BFCM	17/10/2008	700	indéterminée	A partir du 17/10/2018	10,30%, puis EURIBOR 3 mois + 6,65% à partir du 17/10/2018	Non	700
BFCM	15/12/2004	750	indéterminée	A partir du 15/12/2014	6%, puis EUR CMS10 + 0,10% ou 8% maximum à partir du 15/06/2006	Non	750
BFCM	28/04/2005	600	indéterminée	A partir du 28/10/2015	4,471%, puis EURIBOR 3 mois + 1,85% à partir du 28/10/2015	Non	404
BFCM	25/02/2005	250	indéterminée	A partir du 25/02/2015	7%, puis EUR CMS10 + 0,10% ou 8% maximum à partir du 25/02/2007	Non	250

Composition des fonds propres complémentaires

Les fonds propres complémentaires sont composés :

- de l'émission de titres ou emprunts subordonnés qui répondent aux conditions du règlement CRBF 90-02 relatif aux fonds propres (titres subordonnés à durée indéterminée ou titres subordonnés remboursables) ;
- des plus values latentes nettes des instruments de capitaux propres, qui sont reprises à hauteur de 45 %, devise par devise avant impôt.

Déductions

Les déductions suivantes s'imputent à 50% de leurs montants sur les fonds propres de base et 50% de leurs montants sur les fonds propres complémentaires.

Il s'agit en particulier :

- des participations représentant plus de 10 % du capital d'un établissement de crédit ou d'une entreprise d'investissement, ainsi que les créances subordonnées et tout autre élément constitutif des fonds propres afférents et,
- des pertes attendues sur les expositions en actions ainsi que celles sur les encours de crédit traités selon l'approche de notations internes non couverte par des provisions et ajustements de valeurs.

En milliards d'euros

31 décembre 2013

31 décembre 2012

FONDS PROPRES DE BASE (Tier one), nets de déductions	30,5	28,0
Capital	9,8	9,8
Réserves éligibles	30,8	28,4
Titres hybrides retenus sur accord de l'ACP	2,3	2,4
Déductions des fonds propres de base	-12,5	-12,5
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES (Tier 2), nets de déductions	2,9	-
Titres subordonnés et autres éléments en Tier 2	3,6	4,2
Déductions des fonds propres complémentaires	-0,7	-4,2
TOTAL DES FONDS PROPRES POUR LE CALCUL DU RATIO DE SOLVABILITE	33,4	28,0
Exigences de fonds propres au titre du risque de crédit	15,0	13,7
Exigences de fonds propres au titre des risques de marché	0,3	0,4
<i>dont Exigences de fonds propres au titre du règlement-livraison</i>	0,0	
Exigences de fonds propres au titre des risques opérationnels	1,5	1,5
TOTAL DES EXIGENCES DE FONDS PROPRES	16,8	15,5
RATIOS DE SOLVABILITE		
Ratio Tier one	14,5%	14,5%
Ratio global	15,9%	

Adéquation du capital

Le pilier 2 de l'accord de Bâle impose aux banques de conduire leur propre appréciation du capital économique et d'avoir recours à des scénarii de stress pour apprécier leurs besoins en fonds propres en cas de dégradation de la conjoncture économique. Ce pilier a pour effet de structurer le dialogue entre la Banque et l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution sur le niveau d'adéquation du capital retenu par l'établissement.

Les travaux menés par le groupe Crédit Mutuel pour se mettre en conformité avec les exigences du pilier 2 s'inscrivent dans le cadre de l'amélioration du dispositif de mesure et de surveillance des risques crédits. Courant 2008, le groupe Crédit Mutuel a initié son dispositif

d'évaluation du capital interne dans le cadre de l'Internal Capital Adequacy Assesment Process (ICAAP). Les méthodes de mesure du besoin économique sont approfondies concomitamment à la rédaction de procédures de gestion et de contrôle visant également à encadrer la politique des risques. Parallèlement, divers scénarios de stress sont élaborés.

La différence entre le capital économique et le capital réglementaire constitue la marge permettant de sécuriser le niveau de capital de la Banque. Cette dernière est fonction du profil de risques du groupe Crédit Mutuel et de son degré d'aversion au risque.

en Mds€	31.12.2013	31.12.2012
MONTANT DES EXIGENCES DE FONDS PROPRES AU TITRE DU RISQUE DE CREDIT	15,0	13,7
Approche standard	3,4	3,1
Administrations centrales et banques centrales	0,0	0,0
Etablissements	0,2	0,2
Entreprises	0,9	0,7
Clientèle de détail	2,1	2,0
Actions	0,1	0,0
Positions de titrisation en approche standard	0,1	0,1
Autres actifs ne correspondant pas à des obligations de crédit	0,1	0,1
Approche notations internes	11,6	10,5
Etablissements	0,6	0,6
Entreprises	5,6	5,5
Clientèle de détail		
Petites et moyennes entités	0,6	0,7
Expositions renouvelables	0,1	0,1
Prêts immobiliers	1,0	1,0
Autres expositions sur la clientèle de détail	0,5	0,5
Actions		
Capital investissement (pondération 190%)	0,2	0,3
Actions cotées (pondération 290%)	0,1	0,1
Autres actions (pondération 370%)	1,7	0,5
Autres actifs ne correspondant pas à des obligations de crédit	0,5	0,5
Positions de titrisation	0,5	0,9
MONTANT DES EXIGENCES DE FONDS PROPRES AU TITRE DES RISQUES DE MARCHE	0,3	0,4
Risque de règlement-livraison	0,0	
Risque de taux	0,1	0,2
Risque spécifique relatif aux positions de titrisation	0,0	0,1
Risque spécifique relatif aux positions du portefeuille de corrélation	0,0	0,0
Risque de variation sur titres de propriété	0,1	0,1
Risque de marché en approche standard relatif aux positions sur produits de base		0,0
MONTANT DES EXIGENCES DE FONDS PROPRES AU TITRE DU RISQUE OPERATIONNEL	1,5	1,5
Approche notations internes (AMA)	1,1	1,0
Approche standard	0,3	0,3
Approche de base	0,1	0,1
TOTAL DES EXIGENCES DE FONDS PROPRES	16,8	15,5

Risque de concentration

Expositions par catégorie

Historiquement, le Crédit Mutuel a pour priorité de développer un sociétariat de particuliers. Le CIC, à l'origine davantage sur le marché des entreprises, s'est renforcé progressivement sur le segment des particuliers. Il demeure néanmoins présent auprès des entreprises.

La composition du portefeuille du groupe Crédit Mutuel traduit bien ces fondamentaux, avec une part de la clientèle de détail qui se maintient à 53% au 31.12.2013.

En milliards d'euros	Expositions au 31.12.2013			Expositions au 31.12.2012			Expositions Moyenne 2013
	IRBA	Standard	Total	IRB	Standard	Total	
Administrations centrales et banques centrales		86,1	86,1		85,2	85,2	83,0
Etablissements	29,6	14,2	43,8	28,3	14,3	42,6	47,1
Entreprises	114,9	13,6	128,5	107,2	11,8	119,0	121,0
Clientèle de détail	263,3	47,4	310,6	258,7	45,4	304,1	307,6
Actions	8,7	0,4	9,2	5,0	0,4	5,4	9,5
Titrisation	4,0	0,4	4,4	4,1	0,3	4,4	4,3
Autres actifs ne correspondant pas à des obligations de crédit	6,3	0,8	7,2	6,5	0,8	7,3	7,2
TOTAL	426,8	162,9	589,7	409,7	158,3	568,0	579,7

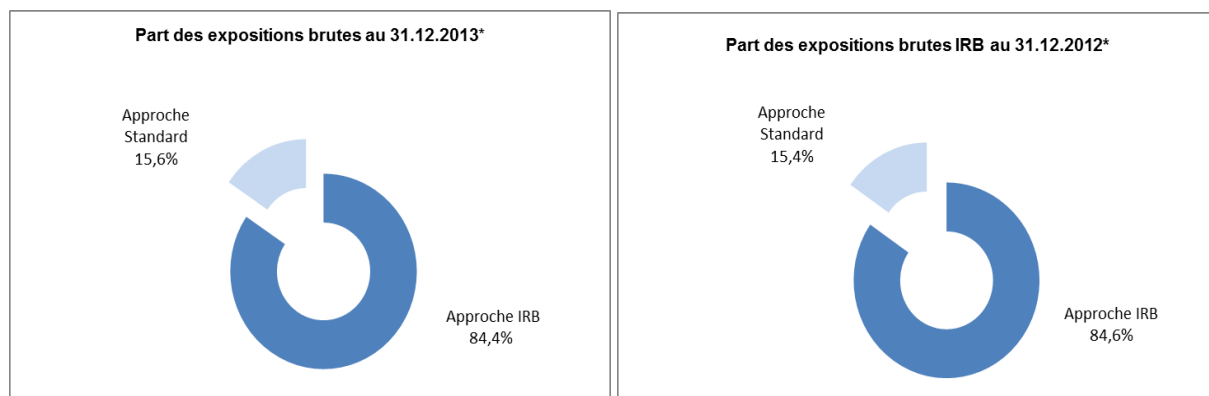
Le Groupe Crédit Mutuel s'est orienté vers les formes avancées de l'accord Bâle 2 en commençant par la clientèle de détail, son cœur de métier.

L'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution a autorisé le Crédit Mutuel à utiliser son système de notations internes pour le calcul de ses exigences de fonds propres réglementaires sur le risque de crédit :

- en méthode avancée, à partir du 30.06.2008, pour le portefeuille de la Clientèle de détail ;
- en méthode fondation, à partir du 31.12.2008 pour le portefeuille Banques ;
- en méthode avancée, à partir du 31.12.2012, pour le portefeuille Corporate et le portefeuille Banque.

Le pourcentage des expositions homologuées en méthode notations internes avancée pour les portefeuilles réglementaires Etablissements, Entreprises et Clientèle de détail s'élève à 84% au 31.12.2013.

Les exigences de fonds propres réglementaires des portefeuilles Administrations centrales et banques centrales sont évaluées durablement en méthode standard en accord avec le secrétariat général de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution. Les filiales étrangères sont traitées au 31.12.2013 en méthode standard.



* Mesure sur le périmètre des Etablissements, des Entreprises et Clientèle de détail, échelle consolidée nationale

Expositions par pays de résidence de la contrepartie

Répartition au 31.12.2013

Catégorie d'exposition	France	Allemagne	Autres pays membres de l'EEE	Reste du Monde	Total
Administrations centrales et banques centrales	12,5%	0,5%	1,4%	1,0%	15,5%
Etablissements	4,8%	0,3%	1,2%	0,8%	7,1%
Entreprises	18,2%	0,6%	1,6%	1,4%	21,7%
Clientèle de détail	49,8%	2,8%	2,2%	1,0%	55,7%
TOTAL	85,2%	4,3%	6,4%	4,2%	100%

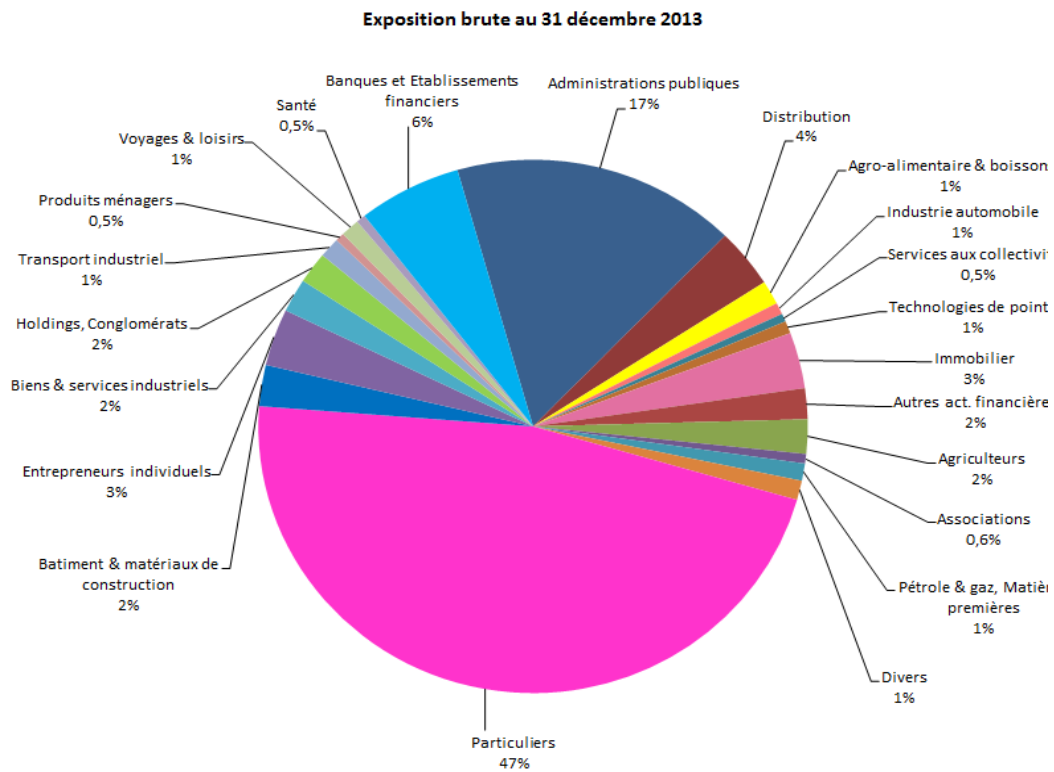
Répartition au 31.12.2012

Catégorie d'exposition	France	Allemagne	Autres pays membres de l'EEE	Reste du Monde	Total
Administrations centrales et banques centrales	12,9%	0,4%	1,1%	1,3%	15,7%
Etablissements	4,8%	0,2%	1,0%	0,8%	6,9%
Entreprises	17,8%	0,6%	1,6%	1,3%	21,3%
Clientèle de détail	50,3%	2,6%	2,3%	0,9%	56,1%
TOTAL	85,8%	3,9%	6,1%	4,2%	100%

Le groupe Crédit Mutuel est un acteur essentiellement français et européen. La ventilation géographique des expositions brutes au 31.12.2013 en est le reflet avec 96% des engagements dans l'Espace Economique Européen.

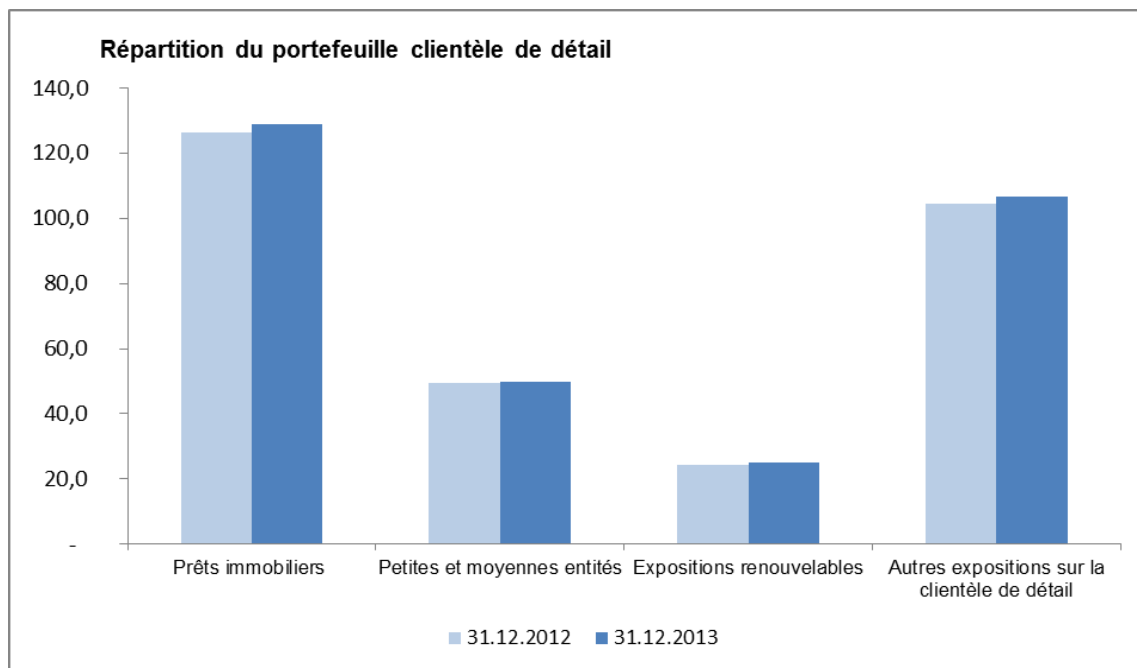
Expositions par secteur

La répartition par secteur d'activité est effectuée sur le périmètre des administrations centrales et des banques centrales, des établissements, des entreprises et de la clientèle de détail.



Ventilation du portefeuille Clientèle de détail

L'encours sur la clientèle de détail s'élève à 311 Mds€ au 31.12.2013 contre 304 Mds€ au 31.12.2012. La répartition de ce portefeuille par sous catégorie réglementaire est illustrée dans le graphique ci-après.



Approche standard

Le groupe Crédit Mutuel a recours aux évaluations des agences de notation pour mesurer le risque souverain sur les expositions liées aux administrations et aux banques centrales. La table de correspondance utilisée pour allier les échelons de qualité de crédit aux notes externes prises en compte est celle définie par les textes réglementaires.

Expositions en approche standard

L'exposition sur les administrations et les banques centrales est quasiment exclusivement pondérée à 0%. Les exigences de fonds propres associées à ce portefeuille témoignent d'un risque souverain limité pour le groupe Crédit Mutuel à des contreparties de bonne qualité.

<i>En milliards d'euros</i>					
Pondérations à :					
EXPOSITIONS BRUTES	0%	20%	50%	Total 31.12.2013	Total 31.12.2012
Administrations centrales et banques centrales	86,0	0,0	0,1	86,1	85,1
Administrations locales et régionales	0,0	9,2	0,0	9,2	9,2

VALEURS EXPOSEES AU RISQUE	0%	20%	50%	Total 31.12.2013	Total 31.12.2012
Administrations centrales et banques centrales	85,6	0,0	0,1	85,7	84,9
Administrations locales et régionales	0,0	8,6		8,6	8,6

Système de notation

Description et contrôle du système de notation

Un système unique de notation pour l'ensemble du groupe Crédit Mutuel

Les algorithmes de notation ainsi que les modèles experts ont été développés afin d'améliorer l'évaluation des risques de crédit du Groupe et de répondre aux exigences réglementaires relatives aux approches de notation interne.

La définition des méthodologies de notation est réalisée sous la responsabilité de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel pour l'ensemble des portefeuilles. Néanmoins, les entités régionales sont directement impliquées dans la réalisation et la validation des chantiers des groupes de travail sur des sujets spécifiques ainsi que sur les travaux relatifs à la qualité des données et la recette des applicatifs. Au total, le système de notation des contreparties du groupe Crédit Mutuel est commun à l'ensemble du Groupe.

Les contreparties du Groupe éligibles aux approches internes sont notées par un système unique qui se fonde sur :

- des algorithmes statistiques ou « notations de masse », reposant sur un ou plusieurs modèles, basés sur une sélection de variables représentatives et prédictives du risque pour les segments suivants :
 - Particuliers ;
 - Personnes morales Retail ;
 - SCI ;
 - Entrepreneurs individuels professionnels ;
 - Agriculteurs ;
 - OBNL ;
 - Entreprises Corporate ;
 - Financements d'acquisition entreprise.
- des grilles de notation élaborées par des experts pour les segments suivants :
 - Banques et Covered Bonds ;
 - Grands Comptes ;
 - Financements d'acquisition GC ;
 - Foncières ;
 - Assurances.

La discrimination et la bonne qualification du risque sont assurées par ces modèles (algorithmes ou grilles). L'échelle de valeurs

reflète la progressivité du risque et se décompose en onze positions dont neuf saines (A+, A-, B+, B-, C+, C-, D+, D-, E+) et deux pour le défaut (E- et F).

Une définition unifiée du défaut conforme aux exigences bâloises et comptables

Une définition unifiée du défaut a été mise en œuvre pour l'ensemble du groupe Crédit Mutuel. Basée sur l'alignement du prudentiel sur le comptable (CRC 2002-03), celle-ci se traduit par la correspondance entre la notion bâloise de créance en défaut et la notion comptable de créances douteuses et litigieuses. Les outils informatiques prennent en compte la contagion, permettant d'étendre le déclassement aux encours liés. Les contrôles réalisés tant par l'Inspection interne que par les Commissaires aux comptes assurent la fiabilité du dispositif de recensement des défauts utilisés pour le calcul des exigences de fonds propres.

Un dispositif de suivi formalisé du système de notation interne

Le suivi de la qualité du système de notation interne fait l'objet de procédures nationales qui détaillent les thèmes explorés, les seuils d'alertes et les responsabilités des intervenants. Ces documents sont mis à jour par la Direction des risques de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel autant que de besoin en fonction des décisions entérinées.

Le reporting de suivi des modèles de notation de masse s'articule autour de trois principaux volets que sont l'étude de la stabilité, des performances et diverses analyses complémentaires. Ce reporting est réalisé sur chaque modèle de notation de masse sur base trimestrielle et complété par des travaux de suivi et de contrôles semestriels et annuels dont les niveaux de détails sont plus importants.

Concernant les grilles expertes, le dispositif comprend un suivi annuel complet fondé sur la réalisation de tests de performance (analyse des concentrations de notes, des matrices de transition, de concordance avec le système de notation externe) complété pour les grands

comptes et assimilés par un suivi intermédiaire, réalisé sur base semestrielle.

Les paramètres utilisés pour le calcul des risques pondérés sont nationaux et s'appliquent à toutes les entités du Groupe. Le suivi annuel des probabilités de défaut s'effectue préalablement à toute nouvelle estimation du paramètre réglementaire. Selon les portefeuilles, celui-ci est complété par un suivi intermédiaire, réalisé sur base semestrielle. Les dispositifs de suivi de la LGD et des CCF sont annuels et ont pour principal objectif de valider, à l'échelle de chaque segment, les valeurs prises par ces paramètres. Concernant la perte en cas de défaut, cette validation s'effectue notamment en vérifiant la robustesse des méthodes de calcul des marges de prudence et en confrontant les estimateurs de LGD aux dernières données et aux réalisations. Pour le CCF, la validation s'effectue par confrontation des estimateurs aux derniers CCF observés.

Le système de notation interne entre dans le champ de contrôle du contrôle permanent et du contrôle périodique

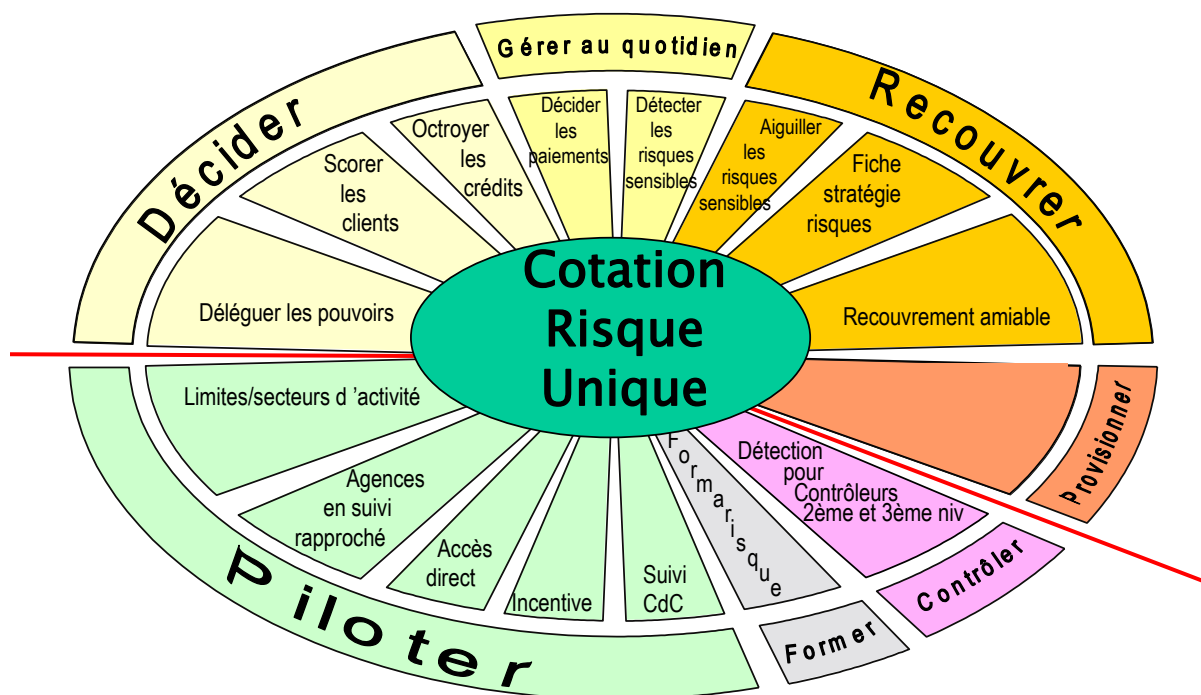
Le plan de contrôle permanent du groupe Crédit Mutuel relatif à Bâle 2 comporte deux niveaux. A l'échelle nationale, le contrôle permanent intervient sur la validation des nouveaux modèles et des ajustements significatifs apportés aux modèles existants

d'une part, et sur la surveillance permanente du système de notation interne (et notamment des paramètres) d'autre part. A l'échelle régionale, celui-ci vérifie l'appropriation globale du système de notation interne, les aspects opérationnels liés à la production et au calcul des notes, les procédures de gestion des risques de crédit directement en lien avec le système de notation interne et la qualité des données.

Au titre du contrôle périodique, le corps d'inspection du groupe Crédit Mutuel réalise une revue annuelle du système de notation interne. Une procédure cadre définit la typologie des missions à réaliser en mode pérenne sur le dispositif Bâle 2 ainsi que la répartition des responsabilités entre les inspections régionales et nationale.

Insertion opérationnelle du système de notation interne

Les Groupes régionaux mettent en œuvre le dispositif Bâle 2 national selon des modalités propres (composition des comités, procédures de gestion des risques...). Conformément à la réglementation, la mise en œuvre du dispositif Bâle 2 dans les différentes entités du groupe Crédit Mutuel intervient à tous les niveaux de la filière de gestion des crédits, comme en témoigne le schéma ci-dessous relatif à l'utilisation de la notation :



La cohérence globale du dispositif est assurée par :

- la gouvernance nationale du système de notation interne ;
- la diffusion des procédures nationales par la Confédération Nationale du Crédit Mutuel ;
- les échanges de pratiques entre les entités (au cours de réunions plénières ou d'échanges bilatéraux CNCM/Groupes ou inter Groupes) ;
- l'adhésion de la quasi-totalité des entités à deux systèmes informatiques, structurant l'organisation du groupe Crédit Mutuel (même logique des

outils au plan national, paramétrage possible au plan fédéral) ;

- les outils de reporting nationaux ;
- les missions du contrôle permanent et de l'inspection confédérale.

Ces outils et missions visent à assurer la conformité aux exigences réglementaires et un haut niveau de convergence des pratiques d'appropriation du système de notation interne. Les orientations méthodologiques, l'état d'avancement du dispositif ainsi que les principales conséquences de la réforme sont régulièrement présentées au niveau de toutes les Fédérations du Crédit Mutuel, des banques du CIC et des filiales.

Valeurs exposées au risque par catégorie

* Ces ajustements de valeurs sont ceux effectués au titre des provisions individuelles. Les informations concernant les provisions collectives sont communiquées dans le rapport annuel.

En milliards d'euros	31/12/2013		31/12/2012		Variations 2013/2012	
	Valeurs exposées au risque	Ajustements de valeur*	Valeurs exposées au risque	Ajustements de valeur*	Valeurs exposées au risque	Ajustements de valeur
Approche notation internes fondation						
Etablissements					0,0	0,0
Approche notation internes avancée						
Etablissements	28,3	0,0	27,2	0,0	1,0	0,0
Entreprises	91,4	1,2	85,1	1,2	6,2	0,0
Clientèle de détail					0,0	0,0
<i>Revolving</i>	7,7	0,1	7,3	0,1	0,3	0,0
<i>Immobiliers résidentiels</i>	124,0	0,8	121,9	0,7	2,1	0,0
<i>Autres</i>	117,2	2,8	116,1	2,8	1,1	0,0
TOTAL	368,5	4,9	357,7	4,9	10,7	0,0

Valeurs exposées au risque traitées en approche notations internes avancée par catégorie et par note interne (hors expositions en défaut)

ETABLISSEMENTS ET ENTREPRISES

En M€ 31.12.2013	Echelon de qualité de crédit	Exposition Brute	EAD	RWA	RW %	EL
Etablissements	1	4 446	4 446	342	8%	
	2	4 616	4 412	620	14%	0
	3	15 191	14 402	3 725	26%	2
	4	2 004	1 996	535	27%	
	5	1 409	1 320	536	41%	
	6	1 034	911	582	64%	
	7	202	168	150	89%	
	8	908	792	1 043	132%	
	9	10	5	12	245%	
Entreprises - Grands comptes	1	131	93	14	15%	
	2	764	490	89	18%	
	3	4 407	3 108	797	26%	
	4	9 580	6 332	2 112	33%	
	5	17 601	13 089	7 549	58%	
	6	7 816	5 819	5 160	89%	
	7	4 406	3 491	3 907	112%	
	8	5 509	4 586	7 022	153%	0
	9	1 324	1 080	2 504	232%	1
Entreprises - Hors Grands comptes	1	6 766	6 124	1 277	21%	3
	2	12 553	11 684	3 185	27%	9
	3	5 589	5 223	1 900	36%	8
	4	7 073	6 655	2 946	44%	19
	5	6 006	5 526	2 846	52%	28
	6	12 913	11 737	5 095	43%	77
	7	2 737	2 522	1 965	78%	42
	8	1 034	969	919	95%	30
	9	897	842	898	107%	45
Entreprises en IRB Slotting		5 766	5 579	3 510	63%	59

RETAIL PARTICULIERS


En M€ 31.12.2013	Echelon de qualité de crédit	Exposition Brute	EAD	RWA	RW %	EL
Immobilier	1	7 118	7 008	96	1%	0
	2	39 426	38 951	637	2%	2
	3	20 656	20 436	821	4%	4
	4	16 880	16 734	1 315	8%	7
	5	8 559	8 479	1 217	14%	9
	6	4 650	4 526	1 139	25%	12
	7	2 152	2 138	737	34%	10
	8	3 042	3 028	1 425	47%	25
	9	1 543	1 538	1 018	66%	38
Revolving	1	919	313	2	1%	0
	2	4 292	1 847	21	1%	0
	3	2 743	1 412	37	3%	1
	4	2 410	1 369	80	6%	2
	5	1 100	671	85	13%	2
	6	1 132	710	163	23%	5
	7	660	453	168	37%	7
	8	453	346	178	51%	8
	9	185	156	132	85%	11
Autres crédits	1	6 312	6 013	101	2%	0
	2	27 188	26 164	501	2%	2
	3	12 632	12 094	593	5%	3
	4	8 982	8 625	808	9%	5
	5	4 363	4 162	666	16%	7
	6	4 064	3 392	638	19%	11
	7	1 569	1 512	423	28%	13
	8	1 526	1 487	437	29%	21
	9	707	693	308	44%	29

En M€ 31.12.2012	Echelon de qualité de crédit	Exposition Brute	EAD	RWA	RW %	EL
Immobilier	1	7 574	7 467	98	1,3	0
	2	39 130	38 668	604	1,6	2
	3	19 662	19 461	747	3,8	3
	4	16 704	16 558	1 265	7,6	7
	5	8 678	8 604	1 192	13,9	9
	6	4 032	3 932	954	24,3	10
	7	2 334	2 319	772	33,3	10
	8	2 593	2 582	1 172	45,4	21
	9	1 644	1 638	1 038	63,4	39
Revolving	1	382	155	1	0,8	0
	2	3 311	1 489	15	1,0	0
	3	3 045	1 538	36	2,4	1
	4	2 924	1 652	91	5,5	2
	5	1 373	858	103	12,0	3
	6	874	576	123	21,4	4
	7	411	293	99	33,9	4
	8	371	287	138	48,1	7
	9	169	144	113	78,7	9
Autres crédits	1	6 305	6 018	96	1,6	0
	2	25 951	25 037	446	1,8	1
	3	12 607	12 050	593	4,9	3
	4	9 729	9 329	915	9,8	6
	5	4 770	4 578	763	16,7	8
	6	3 559	2 957	577	19,5	11
	7	1 440	1 388	367	26,4	11
	8	1 366	1 335	397	29,8	20
	9	791	778	338	43,5	32

RETAIL – AUTRES

En M€ 31.12.2013	Echelon de qualité de crédit	Exposition Brute	EAD	RWA	RW %	EL
Immobilier	1	4 817	4 765	210	4%	1
	2	4 935	4 888	392	8%	2
	3	1 974	1 953	270	14%	2
	4	2 198	2 163	437	20%	4
	5	1 381	1 362	380	28%	4
	6	1 462	1 443	536	37%	7
	7	955	949	471	50%	9
	8	640	638	378	59%	10
	9	690	688	472	69%	22
Revolving	1	119	57	2	3%	0
	2	81	42	3	6%	0
	3	36	20	2	11%	0
	4	31	18	3	15%	0
	5	22	13	3	23%	0
	6	43	27	9	33%	0
	7	19	12	6	47%	0
	8	18	12	8	63%	0
	9	14	11	9	89%	1
Autres crédits	1	13 260	12 397	913	7%	5
	2	11 741	11 140	1 288	12%	9
	3	5 244	4 960	859	17%	8
	4	5 989	5 584	1 200	21%	17
	5	4 484	4 212	1 013	24%	22
	6	4 287	3 986	1 048	26%	35
	7	3 074	2 909	874	30%	47
	8	1 963	1 869	690	37%	51
	9	1 711	1 647	767	47%	85

En M€ 31.12.2012	Echelon de qualité de crédit	Exposition Brute	EAD	RWA	RW %	EL
Immobilier	1	3 797	3 751	163	4,4	1
	2	4 719	4 675	367	7,9	2
	3	2 712	2 685	359	13,4	3
	4	2 096	2 067	402	19,4	4
	5	1 684	1 663	448	27,0	5
	6	1 315	1 302	465	35,7	6
	7	909	903	428	47,5	8
	8	681	678	386	56,9	10
	9	735	729	477	65,5	22
Revolving	1	97	47	1	2,9	0
	2	77	41	3	6,1	0
	3	40	23	2	10,8	0
	4	30	18	3	14,3	0
	5	21	13	3	21,4	0
	6	39	25	8	31,5	0
	7	19	13	6	43,9	0
	8	18	12	7	58,6	0
	9	15	12	10	82,1	1
Autres crédits	1	11 184	10 474	785	7,5	4
	2	10 561	10 035	1 158	11,5	8
	3	7 184	6 808	1 144	16,8	11
	4	5 865	5 513	1 160	21,0	17
	5	5 448	5 099	1 205	23,6	26
	6	3 792	3 544	909	25,7	31
	7	3 391	3 185	917	28,8	50
	8	2 026	1 933	678	35,1	50
	9	1 777	1 717	762	44,4	85



La LGD utilisée pour le calcul des pertes attendues propose une estimation moyenne de cycle alors que l'information comptable enregistrée concerne une année donnée. En conséquence, la comparaison entre EL et pertes n'est pas pertinente pour une année donnée.

Risque de contrepartie des salles de marché

Le risque de contrepartie du groupe Crédit Mutuel est traité dans les rapports annuels et les rapports Pilier 3 des Groupes régionaux. Les exigences de fonds propres réglementaires sont mesurées en méthode standard au 31.12.2013.

Techniques de réduction du risque de crédit

Compensation et collatéralisation des pensions et des dérivés de gré à gré

Lorsqu'un contrat cadre est passé avec une contrepartie, l'entité signataire applique une compensation des expositions de cette dernière.

Avec les contreparties établissements de crédit le Crédit Mutuel complète ces accords avec des contrats de collatéralisation (CSA).

La gestion opérationnelle de ces derniers se fait à travers la plateforme TriOptima.

Grâce aux appels de marges réguliers, le risque de crédit net résiduel sur les dérivés de gré à gré et les pensions est fortement réduit.

Description des principales catégories de sûretés prises en compte par l'établissement

Le groupe Crédit Mutuel exploite les garanties dans le calcul des risques pondérés de manière différenciée selon la nature de l'emprunteur, la méthode de calcul retenue pour l'exposition couverte et le type de garantie.

Pour les contrats relevant de la clientèle de masse et traités en méthode IRB Avancée, les garanties sont utilisées comme axe de segmentation de la perte en cas de défaut calculée de manière statistique sur l'intégralité des créances douteuses et litigieuses du groupe.

Pour les contrats relevant des portefeuilles Souverains, Etablissement et, pour partie, du portefeuille Corporate, les sûretés personnelles et les sûretés financières sont exploitées comme techniques de réduction des risques telles que définies par la réglementation.

- Les sûretés personnelles correspondent à l'engagement pris par un tiers de se substituer au débiteur primaire en cas de défaillance de ce dernier. Par extension, les dérivés de crédits (achat de protection) font partie de cette catégorie.
- Les sûretés financières sont définies par le groupe comme un droit de

l'établissement de liquider, conserver ou d'obtenir le transfert ou la propriété de certains montants ou actifs tels que les dépôts en espèce nantis, les titres de créances, les actions ou obligations convertibles, l'or, les parts OPCVM, les contrats d'assurance vie et les instruments de toute nature émis par un tiers et remboursables sur simple demande.

L'utilisation de la garantie n'est effective que si cette dernière respecte les critères juridiques et opérationnels prévus par la réglementation. Des procédures opérationnelles décrivent les caractéristiques des garanties utilisées, les conditions d'éligibilité, le mode opératoire et la résolution des alertes qui se déclenchent en cas de non conformité. Les traitements aval pour le calcul des risques pondérés tenant compte des techniques de réduction des risques sont largement automatisés.

Procédures appliquées en matière de valorisation et de gestion des instruments constitutifs de sûretés réelles

Les procédures de valorisation des garanties varient avec la nature de l'instrument constitutif de la sûreté réelle. Pour le cas général, les études réalisées au sein du groupe Crédit Mutuel se fondent sur des méthodologies d'estimation statistiques, directement intégrées aux outils, à partir d'indices externes auxquels des décotes peuvent être appliquées selon le type de bien pris en garantie. Par exception, des procédures spécifiques prévoient des valorisations à dire d'expert, notamment en cas de dépassement des seuils fixés sur les encours des opérations.

Ces procédures sont établies à l'échelle nationale. La gestion opérationnelle, le suivi des valorisations et les mises en action des garanties sont ensuite du ressort des entités du groupe Crédit Mutuel.

Les principales catégories de fournisseurs de protection

En dehors des garanties intra-groupes, les principales catégories de fournisseurs de protection prises en compte relèvent des sociétés de cautionnement mutuel de type Crédit Logement ou GPA.

Titrisation

Objectifs poursuivis

Dans le cadre des activités de marchés, le groupe Crédit Mutuel intervient sur le marché de la titrisation en prenant des positions d'investissement dans une triple optique de rendement, de prise de risques et de diversification. Les risques sont essentiellement le risque de crédit sur les actifs sous-jacents et le risque de liquidité avec notamment les variations des critères d'éligibilité de la banque centrale européenne.

L'activité est uniquement une activité d'investisseur portant sur des tranches senior ou mezzanine mais bénéficiant toujours d'une notation externe. Le groupe CM11-CIC est la seule entité du groupe qui comptabilise des encours de titrisation dans son portefeuille de négociation ; elle porte par ailleurs la quasi exhaustivité des encours consolidés du portefeuille bancaire, le solde se répartissant principalement sur le Crédit Mutuel Arkéa et le CMMABN.

Dans le cadre des financements spécialisés, le groupe accompagne ses clients comme sponsor (arrangeur ou co-arrangeur) ou parfois investisseur dans le cadre de titrisation de créances commerciales. Le conduit utilisé est General Funding Ltd (GFL) qui souscrit aux parts senior du véhicule de titrisation et émet des billets de trésorerie. Ce conduit bénéficie d'une ligne de liquidité accordée par le groupe qui lui garantit le placement de ses billets de trésorerie.

Quel que soit le cadre d'activité, le groupe Crédit Mutuel n'est pas originateur et n'est que marginalement sponsor. Il n'investit pas dans des retitrisations.

Procédures de suivi et de contrôle des activités de marchés

Le suivi des risques de marché des positions de titrisation est effectué par chaque groupe régional sur son périmètre respectif. La mise en place d'un dispositif de contrôle et de procédures associées est de leur ressort.

Politiques de couverture du risque de crédit

Les activités de marchés sont traditionnellement acheteuses de titres. Néanmoins des achats de protection par des Credit Default Swaps peuvent être autorisés et sont régies, le cas échéant, par les procédures relatives à l'encadrement des activités de marché.

Approches et méthodes prudentielles

Les entités dans le périmètre d'homologation de l'approche notations internes du risque de crédit appliquent la méthode fondée sur les notations. Dans le cas contraire, c'est l'approche standard qui est retenue.

Principes et méthodes comptables

Les titres de titrisation sont comptabilisés comme les autres titres de dettes, soit en fonction de leur classement comptable. Les principes et méthodes comptables sont présentés dans les annexes aux états financiers du groupe Crédit Mutuel, au paragraphe 3.4 « Principes et méthodes comptables ».

Expositions par type de titrisation

TITRISATION PAR NATURE

EAD en Mds€	31.12.2013				31.12.2012			
	Portefeuille bancaire		Portefeuille de négociation	Portefeuille de corrélation	Portefeuille bancaire		Portefeuille de négociation	Portefeuille de corrélation
	approche standard	approche notations internes	approche notations internes	approche notations internes	approche standard	approche notations internes	approche notations internes	approche notations internes
Investisseur								
Titrisation classique	0,4	3,3	1,7		0,3	3,3	1,8	
Titrisation synthétique	0,0	0,0	0,0	0,6	0,0	0,0	0,0	0,8
Retitrisation classique								
Retitrisation synthétique								
Sponsor		0,2				0,3		
Total	0,4	3,5	1,7	0,6	0,3	3,6	1,8	0,8

DETAIL DES ENCOURS PAR ECHELON DE QUALITE DE CREDIT

EAD en Mds€	31.12.2013				31.12.2012			
	Portefeuille bancaire		Portefeuille de négociation	Portefeuille de corrélation	Portefeuille bancaire		Portefeuille de négociation	Portefeuille de corrélation
	approche standard	approche notations internes	approche notations internes	approche notations internes	approche standard	approche notations internes	approche notations internes	approche notations internes
Echelons de qualité de crédit								
E1	0,2	1,4	1,4		0,1	0,6	1,7	
E2	0,0	0,9	0,1		0,0	1,4	0,0	
E3	0,0	0,1	0,0		0,0	0,1	0,0	
E4	0,0	0,2	0,0		0,0	0,2	0,0	
E5	0,0	0,1	0,0		0,0	0,1	0,0	
E6	0,1	0,0	0,0		0,1	0,1	0,1	
E7	0,0	0,1	0,0		0,0	0,0	0,0	
E8	0,1	0,2	0,0		0,0	0,3	0,0	
E9	0,0	0,0	0,0		0,1	0,0	0,0	
E10	0,0	0,0	0,0		0,0	0,0	0,0	
E11	0,0	0,0	0,0		0,0	0,0	0,0	
Positions pondérées à 1250%	0,1	0,5	0,0		0,0	0,8	0,0	
Total	0,4	3,5	1,7	0,6	0,3	3,6	1,8	0,8

EXIGENCES DE FONDS PROPRES

Exigences de Fonds Propres en Mds€	31.12.2013				31.12.2012			
	Portefeuille bancaire		Portefeuille de négociation	Portefeuille de corrélation	Portefeuille bancaire		Portefeuille de négociation	Portefeuille de corrélation
	approche standard	approche notations internes	approche notations internes	approche notations internes	approche standard	approche notations internes	approche notations internes	approche notations internes
Total	0,1	0,5	0,0	0,0	0,1	0,9	0,1	0,0

Risque opérationnel

Les éléments relatifs à la structure et l'organisation de la fonction chargée de la gestion du risque opérationnel sont décrits dans rapport de gestion du Conseil d'administration de la Confédération nationale – chapitre Fonds propres et expositions aux risques – Risques opérationnel.

Ce rapport répond également aux exigences de publication en matière de politique et dispositifs mis en place d'une part (cf. *Principaux objectifs*), de nature des systèmes de déclaration et de mesure des risques d'autre part (cf. *Reporting et Pilotage général*).

Description de la méthode AMA

Dans le cadre de la mise en œuvre de la méthode avancée du risque opérationnel (AMA) pour l'évaluation des exigences de fonds propres au titre des risques opérationnels, une fonction dédiée et indépendante assure la gestion de ce risque. Le dispositif de mesure et de maîtrise des risques opérationnels s'appuie sur des cartographies des risques réalisées par ligne de métier et par type de risque, en étroite relation avec les Directions fonctionnelles et les dispositifs de gestion quotidiens des risques. Celles-ci instituent notamment un cadre normé pour l'analyse de la sinistralité et conduisent à des modélisations à dire d'experts confrontées à des estimations probabilistes à base de scénarios.

Pour ses modélisations, le groupe s'appuie notamment sur la base nationale des sinistres internes. Cet outil est alimenté conformément à une procédure nationale de collecte qui définit un seuil uniforme de 1000€ au-delà duquel chaque sinistre doit être saisi et qui encadre les rapprochements entre la base des sinistres et les informations comptables.

Par ailleurs, le groupe Crédit Mutuel est abonné à une base de données externes dont l'utilisation est procédurée, de même que les méthodologies pour intégrer ces données dans le système de mesure et d'analyse du risque opérationnel.

Le système de reporting et de pilotage général du groupe intègre les exigences du CRBF 97-02. Les expositions au risque opérationnel et les pertes sont communiquées de manière

régulière et au moins une fois par an à l'organe exécutif.

Les procédures dont le groupe dispose en matière de gouvernance, de collecte des sinistres, de systèmes de gestion et de mesure des risques lui permettent de prendre les mesures correctrices appropriées. Ces procédures font l'objet de contrôles réguliers.

Périmètre d'homologation en méthode AMA

Le groupe Crédit Mutuel est autorisé à utiliser son approche de mesure avancée pour le calcul des exigences de fonds propres réglementaires au titre du risque opérationnel, à l'exception de la déduction des pertes attendues de ses exigences en fonds propres. Cette autorisation a pris effet au 1^{er} janvier 2010 pour le périmètre consolidé en dehors des filiales étrangères et du groupe Cofidis et a été étendu :

- à CM-CIC Factor à compter du 1^{er} janvier 2012 ;
- à Banque de Luxembourg à compter du 30 septembre 2013.

Politique en matière de couverture et de réduction des risques opérationnels

Les orientations générales de réduction des risques opérationnels comprennent :

- les actions de prévention identifiées lors des cartographies et mises en œuvre directement par les opérationnels ;
- les actions de protection prioritairement tournées vers la généralisation des plans de continuité d'activité (PCA).

Les plans de continuité d'activités s'articulent autour de trois phases :

- le plan de secours : immédiat et constitué des actions visant à traiter les urgences et à mettre en place la solution de traitement dégradée ;
- le plan de continuité : correspond à la reprise de l'activité en environnement dégradé suivant les modalités qui ont

été retenues avant la survenance de la crise ;

- le plan de retour à la normale.

Une procédure pérenne nationale traite de la méthodologie d'élaboration d'un plan de continuité d'activité. Celle-ci constitue un document de référence accessible à toutes les équipes concernées par les plans de continuité d'activité. Elle est appliquée par l'ensemble des groupes régionaux.

Utilisation des techniques d'assurance

L'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution a autorisé le groupe Crédit Mutuel à prendre en compte la déduction des assurances en tant que facteur de réduction des exigences de fonds propres au titre du risque opérationnel en approche de mesure avancée avec application effective pour l'arrêté au 30 juin 2012.

Les principes appliqués au financement des risques opérationnels dans le groupe Crédit

Mutuel sont fonction de la fréquence et de la gravité de chaque risque potentiel. Ils consistent à :

- assurer ou financer en rétention sur le compte d'exploitation les risques de fréquence (EL) sans gravité ;
- assurer les risques graves et majeurs assurables ;
- développer l'auto assurance en deçà des franchises des assureurs ;
- affecter des réserves de fonds propres prudentiels ou des provisions financées par actifs mobilisables pour les risques de gravité non assurables.

Les programmes d'assurance du groupe Crédit Mutuel respectent les dispositions visées aux articles 371 – 1 à 3 de l'arrêté du 20 février 2007 concernant la déduction des assurances en méthode AMA.

Les couvertures d'assurances retenues dans le processus de déduction couvrent les dommages aux biens mobiliers et immobiliers (multirisque), la fraude (globale de banque) et la responsabilité civile professionnelle.

Actions

<i>En milliards d'euros</i>	Valeurs exposées au risque	
	31/12/2013	31/12/2012
Actions	8,0	4,4
<i>En approche notations internes</i>		
Capital investissement (190%)	1,5	1,8
Expositions sur actions cotées (290%)	0,6	0,6
Autres expositions sur actions (370%)	5,8	1,7
<i>En approche standard</i>		
Actions en approche standard pondérées à 150%	0,0	0,4
Participations déduites des FP	6,6	10,2
<i>dont Participations dans des entités relevant du secteur des assurances déduites des FP</i>	5,4	9,1
Montant total des gains et pertes latents inclus dans les capitaux propres	0,5	0,5
dont les plus values latentes incluses dans les fonds propres complémentaires	0,3	0,2



Risque de taux du banking book

Les informations relatives au risque de taux d'intérêt des opérations du banking book sont traitées dans le rapport de gestion du Conseil d'administration de la Confédération nationale – chapitre Fonds propres et expositions aux risques – Risque de taux.